



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Le Préfet

Toulouse, le 2 novembre 2020

Monsieur le Vice-Président,

Je souhaite vous faire part des nouvelles directives prises par le Gouvernement pour faire face à l'épidémie de covid-19 et plus particulièrement sur les questions relatives aux cultes.

En effet, le décret du 29 octobre 2020 vient préciser les règles applicables aux établissements culturels. Ces derniers sont autorisés à rester ouverts mais sans rassemblement ou réunion en leur sein à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes. Je vous rappelle également que toute personne de onze ans et plus qui accède ou demeure dans un établissement culturel doit porter un masque. Le gestionnaire du lieu de culte s'assure du respect de ces mesures.

Ces dispositions impliquent également la suspension des enseignements coraniques et de cours de langue en présentiel dans ces établissements.

Vous voudrez bien en informer l'ensemble des responsables des mosquées du département de la Haute-Garonne.

Je n'envisage pas de dispositions complémentaires sauf si la situation locale, épidémique et sanitaire, devait évoluer défavorablement. Dans cette hypothèse, je ne manquerai pas de vous en avertir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Étienne GUYOT

Monsieur Abdellatif MELLOUKI
Premier Vice-président
et porte-parole
CRCM Midi-Pyrénées